

DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT :
ENSEIGNE DE L'ETABLISSEMENT :
FORME JURIDIQUE :
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE :
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

Le demandeur qui sollicite une dérogation aux dispositions de l'article L. 3132-3 du code du travail relatif au repos dominical des salariés, est prié de renvoyer à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, dûment rempli point par point, **daté et signé en trois (3) exemplaires**, le questionnaire ci-dessous :

Les demandes ne seront régulièrement instruites que lorsque l'établissement est déjà effectivement ouvert au public en semaine.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES	REPONSES
N° du registre du commerce	
N° du code APE	
Activités précises de l'établissement en soulignant l'activité principale	
Existe-t-il une convention collective relative à l'(aux) activité (s) exercée(s) dans votre établissement ?	
Si oui, en préciser son intitulé et en joindre un exemplaire à votre demande	
Répartition actuelle de la durée du travail	
Combien l'établissement occupe-t-il habituellement de salariés ?	
Quel est le nombre de salariés employés en semaine appelés à travailler le dimanche ?	
Est-il envisagé de recruter du personnel : A temps plein A temps partiel	
Engagement à n'employer le dimanche que des salariés occupés la semaine et en priorité des volontaires	

Activités et horaires du personnel qui travaillerait le dimanche	
Lieu où doit se dérouler l'activité et date(s) sollicitée(s)	
Indiquer comment serait donné le repos hebdomadaire obligatoire :	
(a) - un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement (b) - du dimanche après-midi au lundi midi (c) - le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée ou par quinzaine (d) - par roulement à tout ou partie du personnel	
De quelles contreparties et garanties négociées avec les organisations syndicales de votre branche professionnelle bénéficieraient les salariés qui travailleraient le dimanche :	
* Majoration de rémunération	OUI ☐ NON ☐
* Majoration du repos compensateur	OUI ☐ NON ☐
* Autres contreparties s'il y a lieu (accord d'entreprise)	
Avis du comité d'entreprise (ou d'établissement) ou des délégués du personnel (s'il y a lieu)	
POURCENTAGE estimé du chiffre d'affaires des activités du dimanche par rapport aux autres jours de la semaine	
MOTIFS invoqués à l'appui de la demande de dérogation. (Il est conseillé de joindre une note complémentaire explicative favorisant l'instruction du dossier)	
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE	
NOM (en lettres majuscules)	Prénoms
QUALITE	
N° de téléphone	Adresse mail
DATE	
CACHET DE LA SOCIETE	SIGNATURE
♦ La demande de dérogation au repos dominical doit être faite au moins 5 semaines avant la date sollicitée. ♦ La préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris n'est compétente que pour des activités dominicales devant se dérouler à <u>Paris (75)</u>. ♦ Pièces à fournir pour la demande : - le présent formulaire ; - une note motivée à l'appui de la demande avec pièces justificatives, s'il y a lieu et indication précise de la date ou des dates sollicitées ; - l'accord relatif aux contreparties accordées aux salariés privés de repos dominical ou, à défaut, la décision unilatérale de l'employeur prise après référendum <u>et</u> avis du comité économique et social ; - l'accord écrit et signé des salariés volontaires pour travailler le ou les dimanches concernés par la demande de dérogation ; - un extrait Kbis. ♦ Plus d'informations sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Entreprises-Salaries/Reglementation-activites-salaries/Derogation-au-repos-dominical/Les-derogations-prefectorales/#titre ♦ Les dossiers sont à retourner ou à faire porter en trois (3) exemplaires à la : PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS SERVICE DE LA COORDINATION DES AFFAIRES PARISIENNES – SCAP Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique 5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15	